

Séance ordinaire du 11 juillet 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°11072023D03_5

Objet : Ressources humaines – Création d'un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire (activité de formation)

Date de la convocation et de l'affichage : le 5 juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 27

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 11 juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge		X		BAZIN Jean-Jacques
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly		X		VILLAND Franck
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger	X			BILLARD Roger
DUCRET Régine		X		
VIBOUD André		X		VELTRI Jacques
CORDEL Lionel	X			
CHAMPONNOIS Fabien			X	
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah		X		BANNAY-CODET Martine
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20230711-11072023D03_5-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves			X	

A été nommé secrétaire de séance : Lionel CORDEL

VU les L.313-1 et L.123-7 du code général de la fonction publique,
VU les dispositions de l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020

Rapporteur : Evelyne FOURNIER, Adjointe en charge des Ressources humaines.

Exposé des motifs : une action de formation a été confiée à un agent de l'éducation nationale, Mme Cristina DEGANIS, professeure certifiée ; cette activité qui a réuni, mardi 20 juin, les équipes de restauration et d'animation travaillant sur le site du restaurant scolaire de Les Marches visait à sensibiliser les agents à la notion de coopération au travail et aux enjeux autour du développement des « softskills » ou compétences douces.

Pour rémunérer l'intervenante sur le temps de préparation et de conduite de l'atelier, il est proposé de signer avec cette personne un contrat temporaire pour une activité de formation accessoire à son activité principale de fonctionnaire de l'éducation nationale.

Le niveau de rémunération sera fixé de manière forfaitaire à 300€ compte tenu de l'activité confiée qui a un caractère ponctuel relevant du régime des vacances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **DE CREER** un emploi non permanent au titre d'une activité accessoire de formation conduite le 20 juin dernier.
- **DE VALIDER** les modalités de rémunération
- **D'AUTORISER** le maire à signer le contrat de travail correspondant.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 11 juillet 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 13 juillet 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 12 juillet 2023.

Le Maire,
 Franck VILLAND

Le secrétaire de séance,
 Lionel CORDEL

